

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00908

Numéro SIREN : 388 395 287

Nom ou dénomination : EXPERTS ET PARTENAIRES

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2019 sous le numéro de dépôt B2019/002681

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/002681**
n°de gestion : **1992B00908**
n°SIREN : **388 395 287 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 05/03/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

EXPERTS ET PARTENAIRES - Société par actions simplifiée
7 rue de la Poste 38170 Seyssinet-pariset -FRANCE-

date de clôture : 31/08/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1430616

Désignation de l'entreprise : SAS EXPERTS ET PARTENAIRES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 7 Rue de la Poste		38170 SEYSSINET PARISET	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 38839528700039		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 13 10 8 2 0 1 8	
		N-1 13 10 8 2 0 1 7	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et fins		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an	
Immobilisations		Stocks	
		Créances	

* Des applications concernant cette rubrique sont déposées dans la notice n° 2022

En Euros

EXPERTS ET PARTENAIRES

Désignation de l'entreprise : SAS EXPERTS ET PARTENAIRES

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :366...100.....)	DA	366 100	366 100
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	362 695	362 695
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	36 610	36 496
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 549 953	1 397 820
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	150 708	152 247
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	2 466 066	2 315 358
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	26 178	64 327
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		2 520
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	219 327	148 082
	Dettes fiscales et sociales	DY	454 839	450 132
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	11 887	3 799
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	334 648	318 794
	TOTAL (IV)	EC	1 046 878	987 653
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 512 945	3 303 012
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 036 850	961 978
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		SAS EXPERTS ET PARTENAIRES				Néant ☐ *			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	2 625 784	FH		FI	2 625 784	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 625 784	FK		FL	2 625 784		
	Production stockée*				FM	841	136		
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO	3 516	4 000		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	94 671	99 439		
	Autres produits (1) (11)				FQ	164	534		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 724 977	2 619 136
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 130 357	1 074 034	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	42 022	42 170	
	Salaires et traitements*					FY	870 371	842 148	
	Charges sociales (10)					FZ	469 440	436 892	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations Sur actif circulant : dotations aux provisions* Pour risques et charges : dotations aux provisions	- dotations aux amortissements*		GA	44 795	41 142		
			- dotations aux provisions		GB				
			GC	9 401	25 297				
	Autres charges (12)					GD			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	3 582	9 853
							GF	2 569 969	2 471 536
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	155 008	147 600	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	7 581	9 905	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 527	15 391	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	9 108	25 296	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	353	1 021	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	353	1 021	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	8 755	24 275	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	163 764	171 875	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS EXPERTS ET PARTENAIRES

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	921	3 148
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 501	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	3 298	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	5 721	3 148
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		522
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3 298	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 298	522
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	2 422	2 626
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	15 478	22 254
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 739 806	2 647 580
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 589 098	2 495 333
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	150 708	152 247
RENOVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	7 581	9 905
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C G I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	62 501	76 815
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
Sorties d'actifs		3 298		1 501
Régul. comptes tiers				921
RAP sur titres				3 298
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures		Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 512 944.69 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 625 784.01 Euros et dégageant un bénéfice de 150 708.03 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Une réduction de capital, par voie de rachat et d'annulation de 8 190 actions, a eu lieu le 11 septembre 2018.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Le CICE de l'année civile 2017 s'élève à 41 660 euros et a été comptabilisé en déduction de la charge d'impôt sur les sociétés. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 41 660 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
Investissement, formation et recrutement.	41 660
Total	41 660

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 152 967		2 760
Installations générales agencements aménagements divers	134 724		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	98 246		3 880
Immobilisations corporelles en cours			61 536
TOTAL	232 970		65 416
Autres participations	6 198		
Autres titres immobilisés	10		
Prêts, autres immobilisations financières	23 930		
TOTAL	30 138		
TOTAL GENERAL	1 416 075		68 176

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 155 727	1 155 727
Installations générales agencements aménagements divers			134 724	134 724
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		3 804	98 322	98 322
Immobilisations corporelles en cours			61 536	61 536
TOTAL		3 804	294 582	294 582
Autres participations		3 298	2 900	2 900
Autres titres immobilisés			10	10
Prêts, autres immobilisations financières		20	23 910	23 910
TOTAL		3 318	26 820	26 820
TOTAL GENERAL		7 122	1 477 129	1 477 129

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	45 947	13 646		59 593
Installations générales agencements aménagements divers	123 268	11 134		134 402
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	70 618	20 016	3 804	86 830
TOTAL	193 887	31 149	3 804	221 232
TOTAL GENERAL	239 834	44 795	3 804	280 825

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	13 646				
Instal.générales agenc.aménag.divers	11 134				
Matériel de bureau informatique mobilier	10 622	9 393			
TOTAL	21 756	9 393			
TOTAL GENERAL	35 401	9 393			

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	3 298		3 298		
Sur comptes clients	55 690	9 401	32 170		32 922
TOTAL	58 989	9 401	35 468		32 922
TOTAL GENERAL	58 989	9 401	35 468		32 922
Dont dotations et reprises d'exploitation		9 401	32 170		
exceptionnelles			3 298		

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	23 910		23 910
Clients douteux ou litigieux	27 562	27 562	
Autres créances clients	460 247	460 247	
Impôts sur les bénéfices	52 354	52 354	
Taxe sur la valeur ajoutée	30 962	30 962	
Débiteurs divers	8 674	8 674	
Charges constatées d'avance	25 944	25 944	
TOTAL	629 653	605 743	23 910

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	503	503		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	25 675	15 647	10 028	
Fournisseurs et comptes rattachés	219 327	219 327		
Personnel et comptes rattachés	175 585	175 585		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	145 944	145 944		
Taxe sur la valeur ajoutée	102 029	102 029		
Autres impôts taxes et assimilés	31 281	31 281		
Autres dettes	11 887	11 887		
Produits constatés d'avance	334 648	334 648		
TOTAL	1 046 878	1 036 850	10 028	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	38 119			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	25.0000	14 644			14 644

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Clientèle	50 000		991 681	1 041 681	
Total	50 000		991 681	1 041 681	

Conformément au règlement ANC n°2015-06, il a été procédé à un test de dépréciation du fonds commercial. Au 31/08/2018, aucun indice de perte de valeur n'a été détecté.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	17 893	100.00
Usufruit SCI	96 153	5.72

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 7 ans
Matériel de bureau	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	7 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les travaux en cours ont été évalués par différence entre :
- la facturation émise sur les missions non terminées au 31/08/2018,
- et le temps passé par les collaborateurs, valorisé à un taux moyen charges sociales incluses, et majoré d'un coefficient de structure.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	41 975
Autres créances	1 537
Total	43 512

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	503
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 074
Dettes fiscales et sociales	292 492
Autres dettes	5 412
Total	365 481

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	25 944
Total	25 944
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	334 648
Total	334 648

Les produits constatés d'avance ont été évalués par différence entre :

- la facturation émise sur les missions non terminées au 31/08/2018,
- et le temps passé par les collaborateurs, valorisé à un taux moyen charges sociales incluses, et majoré d'un coefficient de structure.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations
(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% -EURL ASSIST'EXPERTS - Participations détenues entre 10 et 50 % -SAS PARTENAIRES & PATRIMOINE	1 000	12 296	100,00	1 000	1 000			4 000	2 927	
	10 000	26 472	19,00	1 900	1 900			57 841	13 226	
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A										

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels
(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
-Régul. comptes tiers	921	772000
- Produits des cessions d'actifs	1 501	775600
- RAP sur titres	3 298	787600
Total	5 720	
Charges exceptionnelles		
- VNC des sorties d'actif	3 298	675600
Total	3 298	

Transferts de charges
(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
IJSS	4 861
Refacturation débours juridiques	15 647
Refacturation débours EDI	14 494
Sous-location immobilière	12 700
Refacturation mise à disposition	14 800
Total	62 502

EXPERTS ET PARTENAIRES
Société par actions simplifiée au capital de 161 350 €
Siège social : 7 rue de la Poste, 38170 SEYSSINET PARISSET
388 395 287 RCS GRENOBLE

BILAN, COMPTE DE RESULTAT
ET ANNEXE AU 31 AOUT 2018

Pour copie conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several horizontal strokes and a large loop, positioned below the text 'Le Président'.

EXPERTS ET PARTENAIRES
Société par actions simplifiée au capital de 161 350 €
Siège social : 7 rue de la Poste, 38170 SEYSSINET PARISSET
388 395 287 RCS GRENOBLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 6 FEVRIER 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 150 708,03 euros en intégralité à la réserve facultative.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2015 :

Néant.

Exercice clos le 31 août 2016 :

Néant.

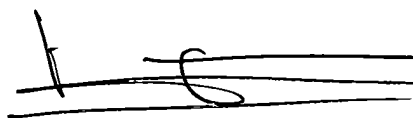
Exercice clos le 31 août 2017 :

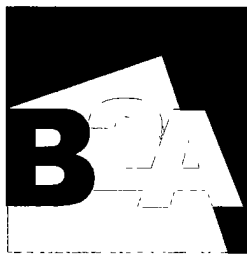
Néant.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 6 février 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a flourish.



EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS EXPERTS ET PARTENAIRES

7 rue de la Poste
38170 SEYSSINET PARISSET

RAPPORT\$
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
- 31 AOUT 2018 -



EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS EXPERTS ET PARTENAIRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2018

Aux associés,

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EXPERTS ET PARTENAIRES relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

1/4

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Complément d'informations relatif au bilan – Fonds commercial » en page 8 de l'annexe des comptes annuels concernant le traitement du fonds commercial.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment pour ce qui concerne les créances clients et comptes rattachés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Grenoble, le 21 janvier 2019

Le Commissaire aux Comptes
B2A



Gilles BOURGUIGNON

SAS EXPERTS ET PARTENAIRES

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31/08/2018

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.